



DURÉE

2 journées (14h)



DATE(S)

à définir



HORAIRES

à définir



LIEU

à définir

Assistant.e de prévention - formation continue obligatoire



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Actualiser ses connaissances d'assistant ou assistante de prévention
- Partager les expériences et pratiques des assistants de prévention après un an de mise en œuvre
- Approfondir certaines connaissances en matière de risques professionnels
- Bénéficier du partage d'expérience afin d'enrichir ses pratiques



PUBLIC VISÉ

Assistants de prévention des collectivités



PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation préalable d'assistant de prévention



CONTENU

La mise en œuvre de la fonction d'assistant de prévention en collectivité : retours d'expérience (freins, leviers)

Le positionnement de l'assistant au sein de la collectivité et la communication sur sa fonction auprès des agents et des services,

Les évolutions juridiques et jurisprudentielles impactant la santé et la sécurité au travail,

L'utilisation et la construction d'outils et documents nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant de prévention,

L'analyse et la communication sur les risques professionnels



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques,
Échanges sur le vécu des participants,
Exercices d'application, mises en situation

Moyens techniques :

Salle équipée, avec vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement :

Formateur conseiller en prévention des risques professionnels, expert en santé et sécurité au travail

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signatures des feuilles d'émargement par demi-journées par les stagiaires et le formateur.

Évaluation et certification le cas échéant :

Attestation de fin de formation
Questionnaire de satisfaction



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

Présentiel en intercollectivités